

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2013

ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DE LA
SANTÉ - (N° 1336)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS31

présenté par
M. Véran, rapporteur

ARTICLE 3

Après l'alinéa 28, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Au dernier alinéa de l'article L. 5431-3 , le mot : « importer, » est remplacé par les mots :
« importer et » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination